

9. Avancées en Règlementation

Assemblée de catégorie dindon, 26 février 2026
Mélanie Savard, directrice générale adjointe



ENSEMBLE, BÂTISSONS L'AVENIR





Avancées en Règlementation

- Les demandes d'exemptions
- Les demandes de modifications
Phase 1 : Les règles de transfert
- Les sujets à l'étude par les EVQ en 2026





**ENSEMBLE,
BÂTISSONS L'AVENIR**

Résumé | RPMM Dindon

Type de demandes	Nb de décisions rendues depuis l'AGA 2025	Nombre de dossiers en cours à la Régie	Nombre de dossiers à l'étude aux EVQ
EVQ - Exemptions	1	1	0
EVQ - Modifications	0	1	2
Éleveurs - Exemptions	2	2	-
Total	3	4	2

* + une demande d'ordonnance en cours et négociation de la Convention de mise en marché





RPMMD | Demande d'exemption

Approuvée par la Régie



SVE, période 2026/2027 : Interzone, priorités pour les vendeurs, offre d'achat possible lors de ponction, solde résiduel pouvant être loué [D.12927]

À l'étude par la Régie



Période 2026/2027 (D79/E55) : Durée exceptionnelle de **14 mois** [Dépôt : 2026-02-04]

- Des cycles d'une durée plus grande que 8 ou 9 semaines;
- Des exportations jusqu'au 31 août 2027.





Période 2026/2027 (D79/E55)

Durée exceptionnelle de 14 mois

- L'allocation à produire considère 14 mois de production au lieu de 12 mois
- La période demeure divisée en 6 cycles :

D79/E55	Début	Fin	Nb de semaines
Cycle 1	2026-04-26	2026-07-18	12
Cycle 2	2026-07-19	2026-10-03	11
Cycle 3	2026-10-04	2026-12-19	11
Cycle 4	2026-12-20	2027-03-06	11
Cycle 5	2027-03-07	2027-05-01	8
Cycle 6	2027-05-02	2027-06-26	8





RPMMD | Modifications à l'étude

Dépôt à la Régie : 2025-06-02

A. Modifications au système de vente aux enchères (SVE)

- **Changement de nom pour Système centralisé de vente de quota (SCVQ) [HP]**

→ Consultation avril 2025 :

oui : 73% | non : 9% | indifférent : 18%

- **Mécanisme de vente interzone**

Condition : une zone en surplus de vendeurs et une zone en déficit d'acheteurs

→ Consultation avril 2025 :

oui : 67% | non : 33% | oui, mais sans retour : 0%

* harmonisation avec le poulet : [HP]

Avis public en cours
Des observations peuvent être soumises jusqu'au 24 mars avant 11h30





A. Modifications au SVE (suite)

- **Au niveau des vendeurs :**
 - **Ordre de priorité**
 - Consultation avril 2025 :
oui : 81% | non : 17% | je ne sais pas : 2%
 - **Titulaires voulant quitter la production et qui n'ont pas réussi à vendre tout leur quota :**
 - Possibilité de louer en totalité le quota invendu jusqu'à sa vente à condition de maintenir l'offre
- **Officialisation de la mécanique de détermination du prix de transaction**
- **Frais d'inscriptions** passent de 100\$ à un prix déterminé par les EVQ, sans excéder 500\$





B. Autres modifications à l'étude

- **Remplacement de la ponction de 25% du quota lors d'une vente d'entreprise**
 - remplacée par une obligation de revendre 40% du quota qui est déplacé [HP] avant l'échéance du délai de 10 périodes durant lequel il doit demeurer en production au même endroit
 - possibilité de déposer une offre d'achat à la même séance où le quota est mis en vente
- Consultation avril 2025 :
oui : 91% | non : 7% | indifférent : 2%
- **Retrait de la limite d'acquisition de 3 600 m² par bloc de 3 périodes**





B. Autres modifications à l'étude

- Obligation de conserver au moins 50 m² après une vente d'une partie de quota au lieu de 300 m²
- Interdiction de prête-noms [HP]
- Délai de dépôt d'une demande de transfert (de 60 jours à 154 jours avant le début de la période)
- Fusion des zones 1 (Saguenay) et 2 (est du Québec) [HP]
- Quelques ajustements administratifs





RPMMD | Modifications



À l'étude par les EVQ

- Assouplissement aux règles concernant les fiches de production
 - Changement au seuil des AFP entre titulaires
 - Obligation de « se balancer » seulement une fois par période (après le 3^e cycle)
 - Ne pas être obligé d'avoir un écart à zéro, mais tolérer une certaine marge (ex. 10%)
 - Etc.
- Harmonisation avec la Convention de mise en marché
 - Changement de certains délais
 - Etc.

